



# Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

## *Compte rendu* **Conseil Communautaire** *Mardi 17 mai 2011*

### **Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	GUILLAUME Bernard (DT) et COLLET Jean (DS)
<u>Essert-Romand</u> :	GAILLARD Roger (DT) et LANCON Gérard (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	BAUD Marie-Thérèse (DT) et MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT) et GALLAY Cyrille (DT)
<u>La Baume</u> :	POLLIEN Frédéric (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)

### **Délégués absents :**

GARNIER Guy (DS Essert-Romand), MORAND Nathalie (DT Le Biot), RENEVIER Frédéric (DS Le Biot) et COFFY Serge (DT La Baume)

### **Délégués excusés :**

CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT Saint Jean d'Aulps), VULLIEZ Julie (DS La Baume), HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT La Vernaz), LABAR Philippe (DS La Vernaz) et DEMESTE Isabelle (DS La Forclaz)

### **Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur CCVA), MONTET Charles-Henri (Responsable financier) et AUGÉ Jean-Louis (Trésorier)

## **1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire qu'un certain nombre de réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 17 mai 2011 :

- 21 avril : COPIL étude TAD
- 21 avril : COPIL étude géoroute
- 21 avril : Conseil syndical du SIAC
- 29 avril : recrutement chargé de mission contrat des Dranses
- 3 mai : préparation évaluation géoparc

- 5 mai : Bureau du SIAC
- 5 mai : Contrat de bassin (répartition financière)
- 11 mai : Informatique cabinet médical des Gets
- 12 mai : SIAC – commission Mobilité
- 12 mai : SIAC – commission Tourisme
- 12 mai : SIAC – commission Environnement
- 16 mai : recrutement bureau d'étude charte paysagère du SIAC

## **2- Marchés publics : fourniture d'un camion 4x2**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le lacement d'une consultation pour l'acquisition d'un camion neuf de type 4x2. Il souligne que, suite à la réunion de la commission d'appel d'offres le mardi 19 avril 2011, il avait été décidé d'engager des négociations avec les 3 prestataires concurrents (Renault, Mercedes et Iveco). Il propose, sur avis de Jean-Claude MORAND et de Gilles CHARLIER, de retenir l'offre d'IVECO selon les modalités suivantes :

- Prix du véhicule : 94 000,00 euros HT
  - Option métallisation benne : 2 000,00 euros HT
  - Frais d'immatriculation : 743,50 euros
- Total : 96 743,50 euros HT

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de retenir l'offre d'IVECO dans les conditions précisées ci-dessus.**

## **3- Présentation du guide de randonnée des 3 Chablais**

Amélie GIROUX, chargée de mission Tourisme à Chablais Léman Développement vient présenter aux membres du Conseil Communautaire le Guide de randonnée des 3 Chablais (voir présentation ci-jointe).

## **4- Présentation de la compétence transport**

Béatrice TAVERNIER présente aux élus le fonctionnement du service Transport de la CCVA suite au transfert de compétence intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2011 (voir présentation ci-jointe).

Suite à cette présentation, Madame propose de fixer, pour l'année scolaire 2011-2012, les tarifs des cartes de transport :

- *Pour les élèves à destination du collège Henri CORBET :*
  - 1 enfant : 50 euros
  - 2 enfants : 80 euros
  - 3 enfants et plus : 110 euros
- *Pour les enfants à destination d'autres établissements secondaires :*
  - Par enfant : 70 euros
- *Edition de cartes supplémentaires :*
  - Tarif unique : 5 euros

Elle propose également aux membres du Conseil Communautaire d'approuver le règlement des transports.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve, pour l'année scolaire 2011-2012, les tarifs qui lui sont proposés, autorise la Présidente à créer, par arrêté, une régie de recettes pour l'encaissement de ces participations et approuve le règlement des transports joint au présent compte-rendu.**

## 5- Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale

### *5.1 Rappel du calendrier*

- **16 décembre 2010** : promulgation de la loi de réforme des collectivités territoriales
- **Janvier à avril 2011** : constitution de la CDCI de la Haute-Savoie
- **22 avril 2011** : présentation par le Préfet du projet de schéma départemental à la CDCI
- **du 26 avril au 5 août 2011** : consultation des collectivités (*intercommunalités et communes*) sur la partie prescriptive du schéma
- **d'août à novembre 2011** : avis de la CDCI (*modifications possibles du schéma à la majorité des 2/3 des membres à condition qu'elles respectent les orientations du schéma*)
- **au plus tard le 31 décembre 2011** : arrêt du schéma départemental par le Préfet
- **1<sup>er</sup> janvier 2013** : mise en place des nouvelles intercommunalités

### *5.2 Le projet départemental de schéma départemental*

#### *5.2.1 Les objectifs de la loi*

- la couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre,
- la rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre,
- la réduction du nombre de syndicats intercommunaux et la disparition des syndicats devenus obsolètes.

#### *5.2.2 Les orientations du schéma*

- **la définition de territoires pertinents** appréhendés à partir des bassins de vie, des unités urbaines et des SCOT,
- **la rationalisation des EPCI existants,**
- **l'accroissement et le rééquilibrage de la solidarité financière** notamment en ce qui concerne le rattachement de communes isolées à des intercommunalités,
- **la réduction du nombre de syndicats.**

#### *5.2.3 Le projet de schéma*

Le schéma se décline en 2 temps :

- **Une proposition de rationalisation pour 2012** (*partie prescriptive*) ; c'est sur cette partie que les collectivités doivent délibérer,
- **Des perspectives d'évolution à l'horizon 2017** (*partie prospective*).

### *5.3 Eléments de débat autour de la proposition*

Stéphane PUGIN-BRON soumet aux membres du Conseil Communautaire quelques éléments de débat autour de la proposition de schéma.

#### *5.3.1 Périmètre*

2 possibilités :

- Accepter le schéma : **Communauté de Communes du Haut-Chablais** (*15 communes : Vallée d'Aulps et Vallée du Brevon*),
- Proposer une alternative locale : **Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps** (*11 communes : vallée d'Aulps*)

### 5.3.2- Répartition des sièges

	Nb de sièges max. en cas d'accord local	Nb de sièges en absence d'accord local	Nb maximum de vice-président
CC à 15 communes	33	30	6
CC à 11 communes	28	26	5

### Répartition des sièges en l'absence d'accord local

Communes	Population	CC à 15 : 30 sièges	CC à 11 : 26 sièges
Morzine	3 033	8	10
Les Gets	1 339	3	4
La Vernaz	297	1	1
La Forclaz	211	1	1
La Baume	251	1	1
Le Biot	460	1	1
Seytroux	381	1	1
Saint Jean d'Aulps	1 189	3	3
Essert-Romand	423	1	1
Montriond	837	2	2
La Côte d'Arbroz	244	1	1
Vailly	662	1	
Reyvroz	452	1	
Bellevaux	1 344	3	
Lullin	740	2	

### 5.3.3 Sièges

- CC à 15 communes : **Le Biot** centre des deux vallées ?
- CC à 11 communes :
  - **Le Biot** chef-lieu de canton ?
  - **Saint Jean d'Aulps** centre de la vallée ?
  - **Essert-Romand** siège du SIVOM ?

### 5.3.4 Compétences

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux élus les compétences statutaires de la CCVA et met l'accent sur les conséquences de l'intégration de Morzine, des Gets et du Brevon sur la gestion de ces compétences d'un point de vue technique.

<b>Compétence</b>	<b>Intégration Brevon</b>	<b>Intégration MZ/Les Gets</b>
1.1- SCOT	<i>Pas de problème</i>	<i>Pas de problème</i>
1.2- Désenclavement Chablais	<i>Pas de problème</i>	<i>Pas de problème</i>
1.3- Entretien de l'espace	<i>Complicqué</i>	<i>Complicqué</i>
2.1- Office de Tourisme	<i>Très complicqué</i>	<i>Très complicqué</i>
2.2- Agriculture et forêt	<i>Pas de problème</i>	<i>Pas de problème</i>
2.3- Soutien aux entreprises	<i>Pas de problème</i>	<i>Complicqué</i>
3.1- Déchets	<i>Pas de problème</i>	<i>Pas de problème</i>
3.2- Eau et rivières	<i>Pas de problème</i>	<i>Pas de problème</i>
3.3- Natura 2000	<i>Pas de problème</i>	<i>Complicqué</i>
4.1- Terrain de foot	<i>Complicqué</i>	<i>Pas de problème</i>
4.2- Sentiers	<i>Pas de problème</i>	<i>Pas de problème</i>
4.3- Domaine de Découverte	<i>Complicqué</i>	<i>Complicqué</i>
4.4- Salle culturelle	<i>Complicqué</i>	<i>Complicqué</i>
4.5- Gymnase	<i>Pas de problème</i>	<i>Pas de problème</i>
5- Voirie	<i>Complicqué</i>	<i>Complicqué</i>
6- Politique du logement	<i>Pas de problème</i>	<i>Très complicqué</i>
7- Équipements publics	<i>Très complicqué</i>	<i>Complicqué</i>
8.1- Transport scolaire	<i>Pas de problème</i>	<i>Pas de problème</i>
8.2- Navettes touristiques	<i>Complicqué</i>	<i>Pas de problème</i>
8.3- Transport à la demande	<i>Pas de problème</i>	<i>Complicqué</i>
10- Financement du SDIS	<i>Complicqué</i>	<i>Complicqué</i>
11- RAM	<i>Complicqué</i>	<i>Pas de problème</i>
12- École de musique	<i>Complicqué</i>	<i>Complicqué</i>
13- Géoparc - Leader	<i>Pas de problème</i>	<i>Pas de problème</i>
14- Subventions associations	<i>Très complicqué</i>	<i>Très complicqué</i>
15- Réseau bibliothèques	<i>Complicqué</i>	<i>Pas de problème</i>
16- Maison de santé	<i>Complicqué</i>	<i>Complicqué</i>
<i>crèche</i>	<i>Complicqué</i>	<i>Complicqué</i>
<i>zone artisanale</i>	<i>Complicqué</i>	<i>Complicqué</i>

#### **5.2.4 Débat**

Madame la Présidente et Stéphane PUGIN-BRON se proposent de venir refaire la présentation de ce soir aux prochaines réunions de Conseil municipal pour les communes qui en feront la demande.

Georges LAGRANGE estime que la CCVA doit garder l'ensemble de ses compétences actuelles, y compris le tourisme, et que c'est aux communes qui intègrent la CCVA de faire avec. Il précise qu'il faut

négocier avec Morzine et Les Gets, dans l'hypothèse où le Brevon n'est pas intégré, afin que ces 2 communes ne bénéficient pas ensemble de la majorité au niveau des votes.

Georges LAGRANGE estime qu'il faudrait d'abord se regrouper à 11 et ensuite avec le Brevon. Emile BREHIER partage cet avis.

Henri-Victor TOURNIER estime que les communes du Brevon n'ont rien à faire avec les communes de la Vallée d'Aulps, notamment du fait de leur éloignement géographique. Cyrille GALLAY souligne que les communes du Brevon sont plus proches que Morzine du point de vue de La Forclaz.

Georges LAGRANGE estime qu'absorber Morzine et Les Gets représente déjà un gros morceau à avaler, morceau peut-être trop gros si on y ajoute le Brevon.

Jacqueline GARIN craint la disparition de la solidarité financière entre les petites communes dans l'hypothèse où seules les communes de Morzine et Les Gets intègrent la CCVA. Elle précise que Morzine est en train de calculer ce qu'ils vont apporter en fiscalité à la CCVA et ce qu'ils s'attendent à obtenir en contrepartie. Georges LAGRANGE souligne que toutes les communes de la CCVA ont certainement eu cette même démarche en 1995 lorsqu'elles ont décidé de se regrouper.

Georges LAGRANGE estime qu'il faudrait peut-être procéder en 3 étapes : l'intégration de Morzine et des Gets en 2013, l'intégration du Brevon en 2017 et l'intégration de la Vallée d'Abondance en 2022. Il souligne toutefois qu'il ne faut partir à 11 que si les compétences actuelles subsistent et que la majorité reste entre les mains des élus des 9 communes.

Madame la Présidente propose à l'ensemble des élus présents de se prononcer. Elle estime pour sa part qu'il faudrait partir à 15 car cela correspondrait davantage au but de l'intercommunalité et au principe de solidarité.

*Cyrille GALLAY souligne que les communes du Brevon seront a priori intégrées de force soit à la CCVA, soit à la communauté d'agglomération. Il serait alors selon lui préférable que le Brevon intègre la CCVA.*

*André PEERSMAN s'interroge sur le fait de savoir si Morzine et les Gets joueraient le jeu dans l'hypothèse où la future CCVA se ferait à 11. Il ajoute qu'il serait selon lui préférable d'intégrer le Brevon en même temps que Morzine et Les Gets étant donné que ce choix sera a priori imposé quoi qu'il en soit dans les années à venir.*

*Gérard LANCON estime qu'il ne faudrait peut-être pas s'affoler et qu'il faudrait commencer à 11.*

*Jean COLLET estime que le choix entre 15 et 11 choquera de toute façon soit Morzine et les Gets, soit le Brevon, et préfère alors autant partir à 11.*

*Roger GAILLARD préférerait commencer à 11 et déjà voir comment les choses fonctionnent.*

*Henri-Victor TOURNIER souligne qu'il n'a pas d'affinité particulière avec les communes du Brevon et qu'il ne veut pas créer des tensions avec Morzine et Les Gets. Il préfère donc partir à 11.*

*Jean-Claude MORAND souligne que plusieurs actions sont déjà menées avec le Brevon, notamment le projet de Plan Pastoral Territorial et la Charte Forestière. Il n'est pas contre le fait de partir à 15.*

*Jacqueline GARIN ne voit pas de difficulté à travailler avec le Brevon sur les compétences actuelles. Elle est favorable à une CCVA à 15, même si la susceptibilité de Morzine et des Gets sur ce point est à prévoir.*

*Sophie MUFFAT est assez d'accord avec André PEERSMAN, à savoir que la CCVA devra à terme intégrer le Brevon, et qu'il serait préférable d'y aller d'un coup et de travailler directement ensemble.*

*Georges LAGRANGE estime que travailler avec le Brevon ne lui pose aucun souci mais que le Brevon est plus proche au niveau du bassin de vie de Thonon que de la Vallée d'Aulps. Il préfère partir à 11 à condition de négocier le maintien des compétences et de la majorité avec Morzine et Les Gets.*

*Bernard GUILLAUME considère qu'il serait plus facile de démarrer à 11 mais rejoint Sophie et André sur le fait que le Brevon rentrera probablement un jour dans la CCVA et qu'il est préférable de partir à 15 dès maintenant.*

*Michel DUFOUR estime que les communes du Brevon n'ont pas les mêmes problématiques que les communes de la CCVA et n'ont pas d'équipements communs. Il est davantage partant pour une CCVA à 11 à condition toutefois de négocier une répartition des sièges favorable aux 9 communes.*

*Marie-Thérèse BAUD rejoint Michel sur le fait qu'il faut négocier de manière à avoir un nombre de sièges suffisants. Par contre, elle considère qu'il sera selon elle plus facile de travailler avec le Brevon qu'avec Morzine et Les Gets et préférerait donc une CCVA à 15.*

*Emile BREHIER serait partant pour un agrandissement à Morzine et aux Gets dans un premier temps, puis à une ouverture au Brevon.*

*Gilbert GALLAY souligne qu'il faut nécessairement que les communes actuelles de la CCVA conservent la majorité des sièges. Il n'est pas contre le fait de partir à 15 si c'est ce que souhaitent les communes du Brevon.*

*Catherine BOINNARD n'est pas contre l'idée de partir à 15, même si elle considère que le Brevon est un peu excentré par rapport à la Vallée d'Aulps. Elle estime qu'une discussion doit avoir lieu avec Morzine sur la répartition des sièges.*

*Frédéric POLLIEN considère qu'il n'y a a priori pas le choix, et qu'il faut donc partir à 15. Il estime cependant que les communes du Brevon devraient consulter leurs populations pour connaître leurs opinions sur le sujet.*

Madame la Présidente relève que les élus ce soir sont unanimes sur le fait que Morzine et Les Gets ne doivent pas être majoritaires dans la future intercommunalité et que toutes les compétences actuelles de la CCVA doivent être maintenues, y compris le tourisme. Elle ajoute que même KPMG (le bureau d'étude mandaté par Morzine) parle bien d'une extension de périmètre et non pas de la création d'une nouvelle communauté de communes.

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de reporter le vote sur l'approbation du schéma départemental à une prochaine réunion. Elle rappelle qu'elle reste à disposition, tout comme Stéphane PUGIN-BRON, des communes qui souhaitent que la présentation de ce soir soit faite devant leurs conseillers municipaux.

## **6- Point sur la maison de santé pluriprofessionnelle**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la délibération du 22 mars 2011 par laquelle le Conseil Communautaire a autorisé Madame la Présidente à négocier avec la SCI Christmas la location des locaux du cabinet médical actuel du Docteur Masson. Il précise que le loyer mensuel proposé est de 3 000 euros TTC toutes charges comprises, sachant que France Domaine a estimé la valeur locative de ce bien à 24 000 euros annuels HT hors charges.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide passer une convention d'occupation précaire avec la SCI Christmas pour la location du cabinet médical actuel du Docteur Masson, sur la base d'un loyer mensuel toutes charges comprises de 3 000 euros.**

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'une consultation est en cours pour une mission d'étude d'assistance pour la réalisation d'une MSP de type Haute Qualité Environnementale.

## **7- SCOT : projet arrêté le 16 décembre 2011**

Madame la Présidente rappelle qu'un nouveau projet de SCOT a été arrêté le 16 décembre 2011. Elle précise que le SIAC souhaiterait cette fois-ci que les collectivités acceptent en bloc le projet et fassent part de leurs éventuelles demandes de modifications lors de l'enquête publique.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet de SCOT arrêté par le SIAC le 16 décembre 2011.**

## **8- Schéma de desserte de Tréchauffex**

Madame la Présidente expose le projet de schéma de desserte du massif de Tréchauffex et rappelle que ce massif concerne la vallée d'Abondance et la vallée d'Aulps.

Elle fait part de la réunion du 19 janvier 2011 réunissant un représentant de chaque commune concernée par ce massif ainsi que le SICVA et la CCVA. Elle expose les décisions prises, à savoir une demande conjointe du SICVA et de la CCVA pour une intervention de la chambre d'agriculture aux mêmes conditions que pour le massif des 3 Becs (à titre de test et à un coût nul pour les collectivités) ainsi que la délégation de la maîtrise d'ouvrage au SICVA au vu du travail initié en vallée d'Abondance sur le même thème (lancement de 5 schémas de desserte).

Madame la Présidente informe que la chambre d'agriculture a approuvé la demande des collectivités le 7 avril 2011 au sujet de son intervention et d'un coût nul pour ces dernières.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la réalisation du schéma de desserte du massif de Tréchauffex par la chambre d'agriculture et la délégation de maîtrise d'ouvrage au SICVA pour l'ensemble des communes de la CCVA concernées, et confie l'exécution au SICVA.**

## **9- Questions diverses**

### *9.1 Tarifs DDVA*

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs présentés dans le tableau joint au présent compte-rendu.**

### *9.2 Subventions CSDMM*

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à établir les demandes de subvention dans le cadre du Contrat Station Durable Moyenne Montagne.**

### *9.3 Politique Montagne 2011*

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser la Présidente à signer la convention Politique Montagne 2011 avec le Conseil Général de la Haute-Savoie. Il rappelle les actions concernant la CCVA :

- |   |           |
|---|-----------|
| • Balad'Aulps Bus été 11 et hiver 11/12       | 216 400 € |
| • Communication transports collectifs         | 16 800 €  |
| • Balisage arrêts bus                         | 4 200 €   |
| • Guide des balades faciles                   | 4 800 €   |
| • Cyclo sportive                              | 4 000 €   |
| • Logements saisonniers à La Baume            | 15 000 €  |
| • Étude MSP                                   | 17 800 €  |
| • Acquisition de matériel médical pour la MSP | 47 000 €  |

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention Politique Montagne 2011 avec le Conseil Général de la Haute-Savoie.**

#### ***9.4 Subvention pour le Festival Lind'Art 2011***

Madame la Présidente fait part aux membres du Conseil Communautaire de la demande de l'association Musique et Montagne pour le versement d'une subvention dans le cadre de l'organisation du Festival Lind'Art 2011.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 500 euros à l'association Musique et Montagne pour le Festival Lind'Art 2011.**

#### ***9.5 Frais de déplacement***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la réglementation prévoit le versement d'indemnités kilométriques et de mission pour les agents de la CCVA qui se déplacent dans le cadre de leurs fonctions. Il propose aux membres du Conseil Communautaire de rembourser également en plus de ces indemnités kilométriques les frais d'autoroute et les frais de stationnement engagés le cas échéant par les agents lors de leurs déplacements.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de rembourser, en plus des indemnités kilométriques et de mission, les frais de péage et les frais de stationnement engagés par les agents de la CCVA lors de leurs déplacements.**

#### ***9.6 Poste d'éducateur de jeunes enfants***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la création d'un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants le 7 juin 2005, poste occupé depuis cette date par Mireille PLANCHAMP. Il précise que ce poste avait été créé pour une durée de travail hebdomadaire de 17,50 heures et propose de le passer à 18 heures.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier le poste d'éducateur territorial de jeunes enfants créé le 7 juin 2005 en le passant, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011, à 18 heures par semaine.**

#### ***9.7 Barème E Adelphe***

Madame la Présidente précise qu'un contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers lie actuellement la Communauté de Communes avec Adelphe jusqu'au 31 décembre 2013, sur la base du barème D. Elle souligne qu'un nouveau barème plus avantageux en terme de soutiens est proposé par Adelphe, le barème E, et qu'il est nécessaire pour en bénéficier de résilier le contrat actuel et d'en passer un nouveau.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de résilier le contrat actuel et de passer un nouveau contrat avec Adelphe pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2016 sur la base du barème E, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011.**

***La prochaine réunion du Conseil Communautaire est fixée au mardi 28 juin 2011 à 18h et sera suivie du repas annuel élus / salariés.***

Le Biot, le 24 mai 2011  
La Présidente